

FORMATION CONTINUE

REGLEMENT

L'Unité de formation continue de La Main Tendue Vaudoise organise des Modules de formation destinés à toute personne qui s'y intéresse

- **Module I:** Ecouter: pour quoi ?
- **Module II:** Ecouter: un savoir-être
- **Module III:** Ecouter: un savoir-faire

1: Déroulement des formations

Chaque module porte sur trois soirées de 3 heures ou sur une journée et demie. Il est impératif de suivre le module dans son intégralité ; en cas de désistement à l'une des soirées, à l'une des journées ou demi-journée, La Main Tendue se verra dans l'obligation de refuser l'accès à la formation et procédera à l'annulation de l'inscription au frais du participant-e selon les modalités édictées, ci-après au point no 2.

A l'exception du Module III, chaque module peut être suivi indépendamment l'un de l'autre. Pour le Module III, il faut que le Module I ou le Module II ait été suivi.

2: Inscriptions et désistements

Les inscriptions sont prises en compte, dès la réception du versement du montant du module.

Sur demande, une facture pourra être établie mais uniquement au nom du participant-e. Il lui incombera de la transmettre à son employeur, pour se faire rembourser, en cas de prise en charge par ce dernier.

En cas de désistement pour un Module dans les 3 à 14 jours précédent le début du cours, la moitié du cours est dû.

Si le désistement a lieu dans les deux jours avant le début du cours, l'entier du cours est dû.

En dehors de ces délais, un montant forfaitaire de Fr. 50.- sera dû.

Si un désistement entraîne l'annulation du cours, l'entier du cours est dû par l'annulant-e. Dans ce cas, les montants versés par les autres participant-e-s seront restitués. Il en va de même dans le cas où La Main Tendue doit annuler un cours.

Seuls les désistements ou annulations écrites seront prises en compte.

Une attestation est délivrée à chaque participant-e à la fin d'une formation, dans la mesure où toutes les formalités administratives ont été remplies et qu'il ou elle a suivi l'intégralité du module.

Lausanne, le 29 novembre 2023